

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/06/2025

Date d'affichage de la convocation à la mairie : 19/06/2025

Nombre de conseillers en exercice : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin, à 18H30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Hélène GOGA, Maire.

7 Présents : Mme Hélène GOGA, M. Christian RAPIN, M. André DELPONT, M. Eric CARLSBERG, Mme Florence JOUNY, M. Benoit de GUIGNÉ, M. Jacques JOUNY.

2 Absentes excusées ayant donné procuration : Mme Elise AMIET à M. André DELPONT, Mme Charlotte LHUISSET- ZORZI à M. Benoit de GUIGNÉ.

1 Absent: M. Mathieu VERDIER

Le quorum est atteint

M Christian RAPIN a été désigné secrétaire de séance

.....

### **Objet : Nouveau contrat pour la fourniture et la préparation des repas servis à la cantine**

Vu la délibération n°2021/24 du 29 avril 2021 donnant délégation au Maire dans les domaines prévus à l'article L-2122-2 du CGCT et notamment en matière de marché ou de contrat,  
**Considérant** la fin de contrat entre la collectivité de Tabanac et la société CONVIVIO au 31/08/2025,

**Considérant** la nécessité de faire appel à un nouveau prestataire pour la rentrée de septembre 2025,

**Considérant** l'offre de la société « Albert Restauration » qui répond au cahier des charges établi pour la restauration scolaire de la collectivité,

Mme le Maire propose qu'un contrat soit signé pour une durée de **un an avec Albert Restauration** à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 jusqu'au 31/08/2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote et approuve cette décision.

Mme le Maire . certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

. et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Mme Le Maire, Hélène GOGA

M.Christian RAPIN, secrétaire de séance



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme, le 24/06/2025